

L'administrateur provisoire d'Université Paris-Est,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2015-156 du 11 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université Paris-Est » et ses statuts annexés à ce décret,

Vu le règlement intérieur d'Université Paris-Est,

Vu l'arrêté de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en date du 18 décembre 2020 nommant Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN administrateur provisoire d'Université Paris-Est,

Arrête

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Fatima DE FREITAS, responsable des ressources humaines à Université Paris-Est, à l'effet de signer au nom de l'administrateur provisoire d'Université Paris-Est, en l'absence du président et de la secrétaire générale par intérim :

- Les attestations administratives RH ci-après répertoriées, en lien avec la situation de travail des agents à compter de leur recrutement : attestations de recrutement, attestations d'emploi, certificats de travail, attestations relatives à l'état des congés, attestations d'employeur destinées à Pôle Emploi ;
- Les listes des entrées pour les opérations de paye.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et prend fin en cas de perte de fonction du délégataire et/ou du délégant, et au plus tard à la date de l'élection du nouveau président d'Université Paris-Est.

Article 3

La secrétaire générale par intérim d'Université Paris-Est est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 06 janvier 2021.

L'administrateur provisoire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Tchamitchian".

Philippe TCHAMITCHIAN

